

## A2.8.1 Faire une pré-plainte en ligne



En cas de **vol** ou d'**agression**, vous pouvez utiliser le service de **pré-plainte** en ligne. Vous choisissez le **commissariat** et vous donnez vos informations personnelles. Vous décrivez les faits et estimez la valeur de ce qui a été perdu. Ensuite, vous indiquez vos coordonnées et la date du **rendez-vous**. La police vous rappelle pour confirmer, puis un enquêteur vérifie la plainte et vous remet une copie.

1. Que faut-il faire après avoir rempli la plainte en ligne ?
  - a. Aller directement au tribunal le jour même
  - b. Attendre que la gendarmerie ou le commissariat vous contacte pour confirmer le rendez-vous
  - c. Téléphoner aux pompiers pour obtenir un numéro de dossier
  - d. Envoyer son passeport par e-mail au commissariat
2. Quelle information fait partie des coordonnées à donner ?
  - a. Le numéro de carte bancaire
  - b. La taille et la couleur des cheveux
  - c. Le numéro de téléphone et l'adresse e-mail
  - d. Le nom du voisin et son adresse
3. Que se passe-t-il pendant l'entretien au commissariat ou à la gendarmerie ?
  - a. Un enquêteur vous écoute et vérifie votre plainte
  - b. Un agent vous donne tout de suite de l'argent pour le préjudice
  - c. On vous demande de payer pour ouvrir la plainte
  - d. On vous remet une copie avant de vérifier les informations

**1-b 2-c 3-a**

### **2. En vacances en France, on vous a volé votre téléphone et vous devez porter plainte sans aller au commissariat.**

**Tâche:** Écrivez les trois étapes pour faire une plainte en ligne et indiquez dans quels cas ce service est possible.

**URL:** La plainte en ligne

**Use in your answer:** porter plainte / en ligne / vol / auteur inconnu / formulaire / accusé de réception